

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay, le 23 Mars 2022



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL D'ANNAY
DU 21 MARS 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt et un mars deux mille vingt-deux à dix-sept heures au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M.M. TERLAT Yves- MOREN Michèle - DANCOISNE Albert - DUPAYAGE Angèle - GAPENNE Marcel - HONORE Béatrice - HOFFMANN Jean-Claude - DEMEYERE Martine - PRIEM Sonia - LABALETTE Dominique - SOLTYS Arlette - THUMERELLE Philippe - CHRISTMANN Chantal - ROBIDET Didier - TAILLEZ Louissette - CAMPÉL Pascal -KUSNIREK David - CORTES Arlette - SEWERYN Philippe - BIDAULT Bernard

Etaient excusés : MM. BEAUCOURT Astrid (Pouvoir à Mme Michèle MOREN) - DERISBOURG Alexandre - DRUELLE Claude (Pouvoir à Mr Yves TERLAT) - DELPIERRE Sandrine (Pouvoir à Mr ROBIDET Didier) - DELATTRE Adélaïde (Pouvoir à Mme Martine DEMEYERE) - DEDOURGE Tony - FROISSART Pascal

Étaient absents : MM.



La séance ouverte, Madame Martine DEMEYERE est désignée secrétaire de séance et fait l'appel.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2021 a été adopté à l'unanimité.

1) Débat d'orientation budgétaire

Le Conseil Municipal a pris acte à l'unanimité du Débat d'Orientation Budgétaire, préliminaire obligatoire avant le vote du Budget Primitif de l'exercice 2022.

Monsieur le Maire a commenté les différentes lignes du Rapport d'Orientation Budgétaire transmis à chaque conseiller municipal.

Il a relevé la très lente évolution des recettes de la Commune notamment l'évolution des bases locatives fixées à 3,4 % pour 2022. Il a rappelé que la Commune n'a pas augmenté ses taux depuis plusieurs années et ne prévoit pas de les augmenter en 2022.

Il a déploré aussi la forte baisse des dotations de l'Etat depuis 2014 malgré une petite évolution à la hausse l'année dernière. De même, les produits des activités évoluent très peu puisque le choix a été fait de ne pas

augmenter les tarifs pour les annaysiens. Il a exposé la proposition de la CAF de modifier le contrat Enfance Jeunesse en lui donnant une dimension intercommunale et a signalé que la Commune d'Annay n'a pas souhaité y adhérer et préfère continuer à gérer directement les affaires en lien avec les activités Jeunesse. Le nouveau contrat signé le serait pour 5 ans à compter de 2023.

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 6 %. C'est beaucoup et c'est à surveiller sous peine de subir un effet ciseaux qui serait préjudiciable pour les finances communales.

Il aborde ensuite les dépenses de personnel qui augmentent mais qu'il explique par le fait que la Commune garde en régie directe de nombreux travaux et ne fait appel aux prestataires extérieurs que très rarement.

Enfin, en ce qui concerne la dette, elle nécessite un remboursement en capital évalué à 90 000,00 € par an. La Commune n'est pour le moment pas très endettée, Un emprunt d'un peu moins de 2 millions d'euros sera néanmoins nécessaire dans le cadre du projet de construction de salle de sport et des prêts relais seront à prévoir puisque les versements de solde de subvention interviennent toujours à posteriori tout comme le remboursement du F.C.T.V.A que l'on perçoit en année n+1.

Il conclut en faisant remarquer que la capacité de désendettement de la Commune est particulièrement intéressante pour le moment.

Sur les dépenses d'investissement, elles sont évaluées à hauteur de 900 000,00 €, les restes à réaliser de 2021 étant importants en raison du retard pris par l'entreprise chargée de réaliser les travaux d'ascenseur à l'école Joliot-Curie. Ce retard s'explique par les difficultés actuelles des entreprises en matière d'approvisionnement en matériaux.

Il est question également de reprendre les travaux d'amélioration de l'éclairage public sur la route départementale 917 qui avaient été reportés en raison des travaux d'assainissement réalisés actuellement par la C.A.L.L.

Il signale également de nombreuses interventions à prévoir sur les bâtiments communaux suite aux deux tempêtes récentes.

Enfin, des crédits seront à prévoir afin de lancer les travaux pour obtenir l'approbation du Plan local d'urbanisme.

Sur le dossier Salle de sports, le chantier pourrait démarrer dans le milieu de cette année. Le coût total de cet équipement s'élève à 5 millions d'euros hors taxe dont 4 millions d'euros pour la construction du bâtiment et des abords., Sur ce montant, 3 millions d'euros sont assurés en termes de subvention, 2 subventions étant encore en attente de réponse (Dotation de soutien à l'investissement local et ADEME).

Monsieur le Maire souligne que dans le plan de relance de l'Etat, il espère fortement que 300 000,00 € supplémentaires seront accordés à ce projet.

Il en résulte donc que 2 millions d'euros feront l'objet d'un emprunt. Plusieurs financeurs potentiels ont été sollicités et la Caisse des dépôts et consignations semble proposer la meilleure solution soit un emprunt sur 40 ans au taux du livret A + 6 % (1,1 %) qui s'avère être pratiquement un taux fixe.

Il s'agirait donc de rembourser 50 000,00 € en capital et 20 000,00 € en intérêts.

Monsieur le Maire termine son propos en signalant la création d'un fonds de concours communautaire destiné à encourager les économies d'énergie et les améliorations thermiques dans les bâtiments communaux. Une partie fixe d'un montant de 25 000,00 € serait assurée et une part variable est possible pouvant porter le tout à 49 000,00 €.

Monsieur CAMPEL déplore une nouvelle hausse de la masse salariale en 2021 et remarque que celle-ci est continue depuis 2014.

Il conviendrait selon lui de former les employés de la Commune et ainsi les faire travailler directement car il fait le constat que de nombreuses entreprises interviennent sur la Commune.

Sur le dossier salle de sports il constate une nouvelle augmentation des coûts et craint fort que cela continue en raison de la crise liée à la guerre en Ukraine qui risque fort d'impacter les prix des matériaux.

Monsieur le Maire conteste cette analyse en montrant l'absence de recours à des entreprises sur les tâches dévolues aux services techniques.

Concernant la remarque sur l'absence de travail des agents communaux, il déclare qu'il en fera un retour directement au Personnel Communal...

Il explique quand même par exemple que des travaux d'élagage nécessitent une technicité particulière et que les récentes tempêtes auront un impact certain sur les finances communales.

De même, en ce qui concerne la balayeuse, le choix a été fait de passer par un prestataire, notre balayeuse étant en fin de vie et nécessitant des dépenses de réparation de plus en plus importantes.

Enfin, il signale la montée en compétence des animateurs communaux qui accompagnent les enfants dans un souci constant de qualité.

Sur la salle de sport, il rappelle qu'il a toujours présenté les choses en toute transparence et honnêteté. Certes, il y a des augmentations liées aux augmentations de matériaux. Il souhaite que l'impact soit le plus minime possible et souhaite vivement l'attribution de la DSIL qui pourrait compenser les éventuelles hausses de prix.

2) Révision de l'attribution de compensation de la C.A.L.L de Lens-Liévin

Suite à l'adoption des nouvelles modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire telles que définies dans le cadre de la mise en œuvre du pacte financier et fiscal de la CALL, une correction des attributions de compensation des communes a été entérinée afin d'assurer une neutralité territoriale des sommes dont bénéficient les communes au regard des nouveaux critères de cette dotation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide

- D'approuver le principe de la révision libre des attributions de compensation ;
- Décide d'adopter le montant de l'Attribution de Compensation de la commune pour l'année 2022 soit 198 481,16 € en fonctionnement ;

3) Adhésion à l'association Droit de Cité

Le Conseil Municipal à la majorité décide de renouveler pour l'année 2022 l'adhésion à l'association Droit de Cité, 32, rue de l'Abbé, 62160 Aix-Noulette pour un coût de 3 903,30 €.

Monsieur DANCOISNE explique que l'association propose deux spectacles sur la Commune : Les enchanteurs prévu en juin en extérieur à l'école Périe-Curie et Tiot Loupiot dans le cadre de la semaine de la parentalité. A chaque fois, ces spectacles ne sont pas gratuits mais l'adhésion permet de bénéficier des subventions de la D.R.A.C.

Monsieur CAMPEL signale qu'il est toujours dans l'attente du bilan annuel qu'il avait réclamé l'année dernière. Monsieur le Maire demande à Monsieur DANCOISNE de veiller à cette demande.

Vote contre : 0

Abstentions : 6 (M.M. TAILLEZ- CAMPEL - KUSNIREK - CORTES - SEWERYN - BIDAULT)

Votes pour : 18

4) Indemnité d'éviction- Cession de la parcelle de terrain communal Section AO 1

Considérant le projet de construction d'une salle de sport à énergie positive et l'aménagement d'un éco-quartier dont les emprises sont situées sur un terrain cadastré section AO 1.

Il est décidé à la majorité (moins la voix de Madame DUPAYAGE qui ne prend pas part à la délibération) de procéder à l'indemnisation de l'exploitant agricole, locataire de la parcelle de terrain cadastrée section AO 1 pour une superficie de 8 741 mètres carrés à hauteur de 2,50 € le mètre carré (soit 8 741 X 2.50 = 21 852,50 €).

Monsieur BIDAULT intervient en demandant si les prochaines évictions seront négociées à hauteur de 2,50 euros le mètre carré car par le passé, certaines ont été négociées à 0,80 euros le mètre carré. Monsieur le Maire lui répond que cela se négocie et qu'il n'y a pas de tarif maximum mais qu'il serait bien que cela n'augmente pas encore.

Monsieur Kusnerek souhaite connaître les modalités de fixation de cette indemnité. Il lui est répondu que cela tient compte des remarques de la FDSEA et des échanges de terre possibles ou pas.

Abstention : 6 (M.M. TAILLEZ- CAMPÉL - KUSNIREK -CORTES - SEWERYN - BIDAULT)
Contre : 0
Pour : 17

5) Gratification médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une gratification d'un montant de 185,00 € à Monsieur Christophe FONTAINE, Adjoint Technique Principal Territorial suite à l'obtention de la Médaille Régionale Départementale et Communale échelon vermeil pour 30 ans de services à la Commune.

6) Reprise des concessions abandonnées au cimetière

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant la reprise des concessions abandonnées dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur LABALETTE demande combien de concessions sont concernées. Madame MOREN annonce un chiffre de 140 en précisant que la première année, seule une dizaine sera reprise pour des raisons de coût. Les années suivantes, les reprises se feront par étape.

Monsieur le Maire tient à rassurer en précisant que les annaysiens ne seront pas obligés de se faire inhumer ailleurs que sur la Commune.

Il termine en indiquant que ces procédures auront un coût et en annonçant que la loi vient de changer et de réduire les délais de constat à 1 an au lieu de 3 ans.

7) Ré-affiliation au Club Olympe

Le Conseil municipal, à l'unanimité valide le renouvellement de l'adhésion pour 2022 au Club Olympe CDOS 62 à hauteur de 500 € qui permet à la Commune de bénéficier d'une dynamique de réseau sur le territoire du Pas-de-Calais : à travers ce club, un accompagnement personnalisé est proposé à la Commune sur l'ensemble des dispositifs en lien avec le sport et l'Olympisme. De surcroît, un ensemble de ressources pédagogiques, d'éléments de communication ou d'ingénierie pourra de nouveau être mis à la disposition des services communaux et ainsi donner un coup de pouce aux projets en cours

8) Mise en place d'un Compte Epargne Temps

Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 23 février 2022,

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'instaurer le Compte Epargne Temps au profit des agents communaux.

9-Protection sociale complémentaire/volet prévoyance : Adhésion à la convention de participation du centre de Gestion

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas de Calais, à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 6 ans, ceci dans le but de garantir les ressources des agents communaux en cas de maladie, décès ou invalidité.

Décide de participer au financement des cotisations des agents pour le volet prévoyance à hauteur de 5 € brut.

10° Dénomination des rues-Quartier du Bois des Mottes

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité sur la dénomination des rues et résidences du Quartier du Bois des Mottes proposée par madame MOREN et les associations oeuvrant dans le cadre du souvenir. Les noms retenus sont : Nestor Calonne, Joséphine Baker, Rosa Parks, Suzanne Noel, Frida Khalo, Roger Hayam, Carolus Pauwels, Lucie Aubrac, Matha Desrumaux, Emilienne Mopty, Julien Lauprêtre et Anna Guérin

Monsieur CAMPÉL remarque favorablement que des noms de femmes apparaissent en majorité mais regrette de n'avoir pas été associé au travail de recherche et de proposition. Il ajoute que des noms de figures annaysiennes plutôt que des personnalités déjà connues auraient également pu être proposées comme par exemple les noms d'anciens Maires.

Madame MOREN lui répond que ce travail de proposition a été préparé en étroite collaboration avec les associations de la Commune. Il est pris acte de la demande de Monsieur CAMPEL pour être associé à la démarche.

11-Cession d'une parcelle de terrain communal cadastrée Section AC 1051

Le Conseil Municipal décide à la majorité (moins la voix de Madame SOLTYS qui ne participe pas à la délibération) la cession de la parcelle de terrain communal cadastrée section AB 1051 à Monsieur et Madame SOLTYS Gérard selon l'estimation du service des Domaines, tous les frais inhérents à cette cession étant à la charge des acquéreurs.

Monsieur KUSNIREK regrette que les annaysiens n'aient pas été informés de cette vente. Il suspecte la Ville de favoritisme pour les cessions de terrain et anciennes parts de marais. Monsieur le Maire condamne ces propositions non fondées et rappelle la parfaite transparence lors de toute cession. Dans le cas présent, il indique que les acquéreurs louent cette parcelle de terrain depuis de nombreuses années et qu'ils bénéficient comme à chaque fois dans pareil cas d'un droit de préemption.

Monsieur CAMPEL sollicite le report de cette délibération en raison d'une possible erreur de situation sur le document du service des Domaines en ce qui concerne le nom du lieu- dit qui indique « Le chemin des Postes.

Monsieur DUFOUR fait la remarque qu'il n'est pas rare que le cadastre comporte parfois sur certains plans des noms de lieu-dit qui ne correspondent pas forcément à l'endroit où ils sont réellement situés.

Monsieur le Maire propose de passer la délibération au vote pour ne pas pénaliser les demandeurs.

Abstention : 6 (M.M. TAILLEZ- CAMPEL - KUSNIREK - CORTES - SEWERYN - BIDAULT)
Contre : 0
Pour : 17

12) Renouvellement d'adhésion à l'association des chemins du Nord-Pas-de-Calais-Picardie

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité sur l'adhésion de la Commune à l'association Chemins de Picardie du Nord-Pas-de-Calais sise 1, chemin du Pont de la Planche 02 000 Barenton-Bugny, le coût de l'adhésion étant fixé à 50,00 € annuellement, ceci car l'association a pour objet d'aider la Commune pour restaurer, reconquérir les chemins ruraux et/ou voies communales et des surfaces de délaissés adjacentes, par le biais de plantations de haies, d'arbres fruitiers, ensemencement de bandes refuges herbacées, pose de jalons, ajout d'hôtels d'insectes et de nichoirs, travaux d'investissement liés à la création ou à la restauration d'une mare.

13) Service commun de la transition durable et d'aide aux communes : Convention avec la C.A.L.L

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adhérer au service commun de la transition durable et d'aides aux communes proposé par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour une durée de 3 ans.

Ce service permettra à la commune de bénéficier de moyens nécessaires à l'accompagnement de projets ambitieux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics et d'aider la commune dans la réalisation de ses projets de développement.

La dépense prévisible est de l'ordre de 3 062,42 €

14) Renouvellement du contrat « colonies de vacances » avec la Caisse d'allocations familiales d'Arras

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le séjour en colonie de vacances prévu à Hendaye du 22 juillet au 1^{er} août 2022 pour 30 jeunes âgés de 8 à 18 ans et fixe les participations des familles selon un barème défini par la CAF .

15) Constitution d'un groupement de commandes pour la détection, la géolocalisation et le géoréférencement des ouvrages de réseaux

Il est décidé à l'unanimité de participer au groupement de commandes mis en place par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pour la détection, la géolocalisation et le géoréférencement des ouvrages et réseaux qui est une obligation réglementaire.

Monsieur le Maire précise qu'une première étape a déjà été réalisée mais qu'il faut poursuivre notamment pour référencer les feux tricolores et les espaces communaux relevant du domaine privé communal (écoles par exemple).

16) Constitution d'un groupement de commandes portant sur la formation relative aux A.I.P.R et passage des attestations de compétence

Il est décidé à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes mis en place par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin portant sur la formation des agents relative aux autorisations d'intervention à proximité des réseaux.

Monsieur le Maire indique que cette formation est obligatoire et est valable 5 ans.

17) Adhésion à l'association « 30 millions d'amis » dans le cadre d'une campagne de stérilisation des chats errants

Au vu de la prolifération des chats errants, la Municipalité décide à l'unanimité de s'engager dans une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sur la Commune et décide d'adhérer à la Fondation « 30 millions d'amis » moyennant le versement d'un droit d'adhésion fixé à 700,00 € TTC. La fondation « 30 millions d'amis » s'engage de son côté à participer aux dépenses à hauteur de 700,00 € également.

Monsieur KUSNIREK demande qui sera volontaire pour participer à cette opération et quelle communication sera faite de cette affaire.

Monsieur le Maire lui répond que des volontaires bénévoles se sont déjà fait connaître et que le journal municipal et d'autres moyens de communication seront utilisés.

Il précise qu'une vingtaine de chats seront concernés et que du petit matériel sera à acquérir.

18) Demande de subvention au titre des amendes des amendes de police

Le conseil municipal décide à l'unanimité de déposer une demande de subvention au titre des amendes de police afin de sécuriser la traversée des piétons devant l'école Curie et le passage piéton situé au niveau du carrefour de la concurrence.

La subvention sollicitée est plafonnée à hauteur de 15 000,00 €

19) Opération Jeunes en ville

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le recrutement de 24 jeunes annaysiens susceptibles de travailler cet été dans le cadre des « jobs d'été »

Ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut correspondant au premier grade de catégorie C (indice 367) à raison de 35 heures par semaine.

20) Vœu en faveur de la paix

Suite aux événements survenus en Ukraine, Le Conseil Municipal émet à la majorité un vœu en faveur de la paix.

Le demande de modification de ce vœu émise par Monsieur CAMPEL n'est pas retenue.

Abstention : 6 (M.M TAILLEZ- CAMPEL - KUSNIREK - CORTES - SEWERYN- BIDAULT)

Contre : 0

Pour : 18

Divers

Monsieur KUSNIREK souhaite connaître comment fonctionne le lieu d'accueil dans le cadre des violences conjugales. Madame le Maire lui répond qu'une convention a été signée avec l'association « Brisons les silences, osons » afin de régler les modalités d'occupation des salles communales et qu'un représentant annaysien de cette association est identifié.

Il précise qu'il n'a reçu aucune demande depuis la signature de cette convention.

Monsieur KUSNIREK signale qu'une locataire de Maisons et Cité rencontre des problèmes d'affaissement dans son jardin. Madame SOLTYS lui répond qu'elle s'est déjà rendue sur place et qu'un rapport est en cours ainsi qu'une interpellation des services de Maisons et Cité.

Madame CORTES demande la parole pour indiquer qu'elle se désolidarise des commentaires tenus par Monsieur KUSNIREK dans le cadre de la délibération n°11 ayant pour objet la cession d'un terrain communal à Monsieur et Madame SOLTYS.

Tous les sujets étant épuisés,

La séance est levée à 18 h 42

Yves TERLAT,
Maire